

INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER

LES DEFIS DE L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL

La consécration d'un nouveau rapport
de l'Etat à son territoire

Virginie J.M. Tassin

*Docteur en droit de l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne
Doctor in law of the University of Melbourne*



Préfaces de
S.B. Kaye et J-M. Sorel

OUVRAGE COURONNE
PAR LE PRIX INDEMER 2011

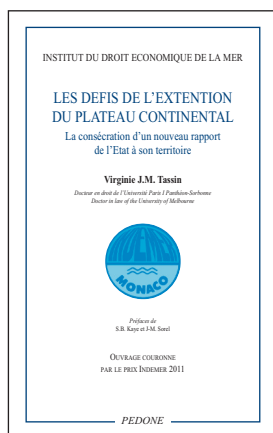
LES DEFIS DE L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL

Virginie J.M. Tassin

*Docteur en droit de l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne
Doctor in law of the University of Melbourne*

Préfaces de

S.B. Kaye et J-M. Sorel



L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL est au cœur de l'actualité. Avec près de 105 revendications déposées auprès de la Commission des limites du plateau continental en juin 2012, l'extension intéresse les Etats, parties ou non à la Convention de Montégo Bay. L'intérêt assez soudain que ces derniers ont porté depuis 2001 à la partie du plateau continental au-delà de 200 milles marins offre une opportunité unique de se pencher sur l'impact de cette extension au sein du nouveau droit de la mer, sous l'angle plus particulier de l'obsession territoriale qui anime les Etats.

L'apparition et l'évolution du plateau continental et de son extension au sein du droit de la mer représentent une avancée importante dans la perception de l'espace marin et de son encadrement afférent. Motivés par des considérations économiques et politiques, les Etats côtiers mènent une course à

l'extension du plateau continental. Mais cette dernière, leurée par les promesses incertaines de la richesse des fonds marins convoités, n'est pas guidée par les seuls intérêts égoïstes nationaux. Elle mêle habilement l'articulation de l'intérêt commun et de l'intérêt spécial des Etats, corrigeant le régime du plateau continental qui apparaît originellement comme profondément discriminatoire, géographiquement et financièrement.

La création de la zone du plateau continental étendu par le nouveau droit de la mer opère un bouleversement important dans l'équilibre du régime juridique du plateau continental. D'un plateau continental unique aux limites incertaines, le plateau continental est désormais divisé en deux, s'étendant en deçà et au-delà de 200 milles marins. Cette distinction crée une césure qui met en question le rapport entre la procédure d'extension du plateau continental et les droits de l'Etat côtier, consacrés comme ipso facto et ab initio. La nouvelle définition du plateau continental et l'insertion du principe de prolongement naturel du territoire terrestre permettent ainsi de révéler le lien juridique existant entre l'Etat et cette zone sous-marine ipso jure. Ce lien n'est pas celui des ressources, mais bien celui du territoire, révélant au grand jour le plateau continental comme un territoire accessoire de l'Etat côtier.

Au cœur de la mise en œuvre de la procédure d'extension, la Commission des limites du plateau continental s'est vue confier un rôle inédit et essentiel à la bonne conduite de la procédure d'extension est cependant difficile. Sa mission se heurte cependant à la fois au pouvoir très sauvegardé de l'Etat côtier dans la définition des limites de son territoire, mais aussi aux limites de son propre mandat. La participation volontaire des Etats au sein de cette procédure d'extension démontre la symbolique et le rôle de cette procédure de définition au sein du droit de la mer. La limite extérieure du plateau continental n'est pas seulement une définition d'une simple limite unilatérale, elle se révèle être une opération multilatérale et le laboratoire préparant l'établissement d'une frontière émergente. Cette frontière est d'autant plus importante qu'elle est d'une nature inédite. Elle oppose pour la première fois l'intérêt de l'Etat côtier à celui de l'humanité représenté par l'Autorité internationale des fonds marins, garante du patrimoine commun de l'humanité.

INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER

Ouvrage honoré du prix Indemer et parus dans la même collection

L'EXERCICE DU POUVOIR DISCRETIONNAIRE DE L'ETAT COTIER EN DROIT DE LA MER

Erietta SCALIERIS, 2011 - 686 p. ISBN : 978-2-233-00620-2 Prix : 42,60 €

Couronné du Prix de l'INDEMER, cet ouvrage est la version publiée, aux Editions Pedone, d'une thèse soutenue sous la direction du Professeur Jean-Pierre Quéneudec, et ayant valu à son auteur, le titre de Docteur en droit de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'ouvrage s'articule en trois parties :

La notion de pouvoir discrétionnaire ;

La licéité de l'exercice du pouvoir discrétionnaire : un essai de rationalisation de son appréciation ;

Le contrôle international de l'exercice du pouvoir discrétionnaire.

Le sujet a des accents intemporels qui renvoient d'emblée le lecteur au pouvoir discrétionnaire de l'Etat, un concept essentiel du droit public, interne comme international. Mais sa problématique apparaît tout à fait actuelle et prend même un intérêt renouvelé, à la fois théorique et pratique, dans le contexte du droit international contemporain et en l'occurrence du nouveau droit de la mer dont le corpus juris est précisément marqué par l'empreinte de la doctrine « côtiériste ».

Le sujet y est traité dans sa plénitude comme dans ses relations avec les autres concepts et chapitres du droit international, du droit de l'Union européenne comme du droit européen, et des droits internes qui entrent parfois ainsi en conflit dans leur dimension pénale comme civile ou administrative. Ce sont entre autres, le droit international économique et le droit de l'environnement, celui de la responsabilité ou des conflits armés, les droits de l'homme et les problématiques propres au contentieux, qui s'invitent ainsi au fil des pages.

Les analyses théoriques renvoient toutes à une réalité pratique, celle d'un droit de la mer contemporain en quête d'un nouvel équilibre, à l'instar de la « systématisation » de l'appréciation de la licéité de l'exercice du pouvoir discrétionnaire de l'Etat côtier sur la base des règles de répartition des compétences, qu'Erietta Scalieris appelle en l'espèce de ses vœux.

Commande soit aux Editions A. PEDONE / **Place your order** : 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie / **or by fax** : + 33(0)1.46.34.07.60 ou sur / **or by mail** at : editions-pedone@wanadoo.fr

L'EXERCICE DU POUVOIR DISCRETIONNAIRE DE L'ETAT COTIER EN DROIT DE LA MER

Réf. ISBN 978-2-233-00620-2, 42,60 € ou/or 50 € par la poste/ **by post**

LES DEFIS DE L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL Réf. ISBN 978-2-233-00681-3

42 € ou/or 50 € par la poste/ **by post**

Le montant peut être envoyé par/ The amount can be sent by :

Chèque bancaire

Carte Visa/ **Visa card**

Règlement sur facture / **Payment on invoice**

N°...../...../...../.....

Cryptogramme / **Cryptogram**.....

Date de validité / **Validity date**.....

Signature /**signature** :

Nom / **Name**.....

Adresse / **Address**.....

Ville / **City**

Pays / **Country**.....